

AVECnous

pour défendre nos services publics



INFO-OUVRIERS 16 FÉVRIER 2015

OUVRIERS SPÉCIALISÉS**LES TRAVAUX REPRENENT**

Constatant l'impasse des travaux menés dans le cadre de la lettre d'entente de 2010 sur les ouvriers spécialisés, le Front commun a réitéré sa volonté d'en arriver à un règlement de ce dossier. Lors du dépôt de nos revendications de table centrale, à la fin octobre 2014, nous avons demandé une relance de ces travaux en parallèle aux négociations qui débutent quant au renouvellement de nos conventions collectives dans le secteur public. Le gouvernement nous a répondu qu'il était prêt à poursuivre les discussions.

Les travaux sur cet important enjeu ont donc repris. Une première rencontre entre le Front commun et le Conseil du trésor s'est tenue à Québec, le 29 janvier dernier. Cette rencontre a été l'occasion, pour les deux parties, de revenir sur les rapports du groupe de travail, déposés en septembre 2013. L'Intersyndicale a réitéré sa position quant à la nécessité d'apporter des correctifs de rémunération pour les ouvriers spécialisés du secteur public, et ce, dans le but de diminuer les problèmes d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre dans les réseaux de la santé et de l'éducation. Le Conseil du trésor, de son côté, a dit vouloir poursuivre le travail d'identification des catégories d'emploi touchées par les problèmes soulevés avant de discuter de recommandations ou de solutions.

Bien qu'il nous reste du chemin à faire pour en arriver à une entente, nous devons accueillir positivement la reprise de ces travaux. Et surtout, ne pas lâcher la mobilisation! Nous vous tiendrons informés du déroulement des travaux dans de prochains bulletins.

**PROPOSITION DU FRONT COMMUN
PRÉSENTÉE LE 30 OCTOBRE 2014**

À la suite de la publication du Rapport du groupe de travail issu du renouvellement des conventions collectives relativement aux ouvriers spécialisés, le 20 septembre 2013, les parties s'entendent pour entreprendre dès maintenant les discussions concernant les recommandations du Rapport et pour convenir de solutions applicables, au plus tard le 1^{er} avril 2015.

**RÉPONSE PATRONALE
PRÉSENTÉE LE 15 DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé de reprendre les discussions sur la base des rapports des parties afin de dégager d'ici le 30 avril 2015, une compréhension commune des problématiques et de leur portée, de même que du niveau approprié pour identifier, s'il y a lieu, les mesures de correction à privilégier.

AIDEZ-NOUS À DOCUMENTER LA SITUATION !

Y'a-t-il des postes d'ouvrier spécialisé non comblés dans votre établissement, votre institution? Votre employeur local a-t-il tenté de recruter des ouvriers spécialisés sans succès? Y'a-t-il des travaux en cours dans votre milieu de travail qui sont réalisés par des entreprises privées parce que la main-d'œuvre interne est insuffisante? Ces informations sont précieuses pour nous. N'hésitez pas à nous faire part de toute

situation illustrant les difficultés d'attraction et de rétention des ouvriers spécialisés dans le secteur public en communiquant avec nous.

CSN : katerine.desgroseilliers@csn.qc.caFTQ : smorin@scfp.qc.caCSQ : harvey.pierre-antoine@csq.qc.netSFPQ : ronald.coquelin@sfpq.qc.ca